

Législature 2021-2026

Procès-verbal No 11

Conseil général de Mex du 26 février 2024

M. le Président ouvre la séance, il est 18h15

Appel	48 membres sont présents. Le quorum est atteint.
Approbation de l'ordre du jour	L'ordre du jour est approuvé
Nouveaux membres / Démissions	-
Procès-verbal du 11 décembre 2023	Le Procès-verbal du 11 décembre 2023 est accepté à la majorité avec 3 abstentions, sous réserve de deux corrections de date.
Communications de la municipalité	<p>Le Syndic donne plusieurs informations : concernant le Château d'en bas. Les propriétaires ont déposé un dossier de mise à l'enquête complémentaire concernant l'aménagement des extérieurs. Ce dossier a été refusé par le Canton. Une rencontre est prévue avec tous les intervenant afin de réfléchir à une nouvelle conception.</p> <p>Concernant l'auberge communale. La résiliation du bail avec les locataires a été actée au 31 août 2024. Quelques personnes ont déjà signalé leur intérêt. Des annonces vont paraître prochainement dans les journaux.</p> <p>Concernant les employé/es communaux : la nouvelle boursière, Mme Muriel Bovay a commencé le 1^{er} février. Bien qu'elle connaisse déjà le système informatique de la bourse, elle doit se familiariser avec l'organisation de la commune.</p> <p>La préposée au Contrôle des habitants, Mme Evelyne Sandoz, va commencer le 1^{er} mars. Les horaires d'ouverture du greffe ont été modifiés en fonction de ses disponibilités familiales. Ceux-ci ont été communiqués à la population.</p> <p>Un accord a été trouvé avec le concierge pour mettre fin à son contrat. Celui-ci se terminera le 31 mars. La municipalité est à la recherche d'un employé dont les compétences se rapprochent de celles de M. Lupi. Ils pourront ainsi s'entraider et se remplacer.</p> <p>Quant aux nettoyages des bâtiments communaux, Mme Nasare Maria Da Silva a été engagée pour leur entretien.</p> <p>Marc Utzinger informe que durant cette semaine des exercices de pompier sont organisés au centre du village sur la ruelle de l'Eglise et à la rue du Temple.</p> <p>Vincent Flandin avise que les travaux de rénovation de la salle villageoise sont en cours : après l'achat des nouvelles chaises, une modification de l'éclairage a été effectuée. Il reste l'installation d'une sonorisation ainsi que le rafraichissement des peintures.</p> <p>Le Syndic reprend la parole. Au vu des préavis présentés ce soir, il souhaite préciser quelques points concernant le système de péréquation. Celui-ci se divise en trois volets :</p> <ul style="list-style-type: none">A. La participation à la cohésion sociale laquelle est un soutien à la politique cantonale sociale.B. La péréquation directe. La cotisation est fixée par point d'impôt fixe. C'est une contribution de toutes les communes à un pot commun.C. La réforme policière quant à elle est fixée par un montant par habitant, plus un multiple du point d'impôt.

L'intérêt pour la commune concernant les préavis présentés concerne la contribution au pot commun de la répartition de la péréquation directe. Ce pot est basé sur trois formes différentes de rémunération des communes : La couche de population, une couche de solidarité et les dépenses thématiques (routes, transports publics, forêts).

Ces dernières donnent la possibilité aux communes de déduire toutes les dépenses qui dépassent 8 points d'impôt communal. Cela représente pour Mex un montant d'environ CHF 1'426'330.- qui pourra être déduit de sa contribution au Canton.

Le système des dépenses thématiques est valable cette année encore. Il est prévu que dès 2025, le système va changer. Pour bénéficier de ce système, les dépenses doivent être facturées et payées en 2024.

Il avise que trois bureaux ont été mandatés pour accompagner la municipalité dans la préparation des projets. Deux sont présents ce soir et sont à disposition pour répondre aux questions des conseillers. Le troisième s'est excusé, il n'a malheureusement pas pu se libérer.

Préavis 01/2024

Demande d'un crédit de CHF 980'000.- relatif à la réfection d'ouvrages AF et de travaux d'infrastructures – Etape 02-03 – 2024

M. Posse, membre de la commission ad hoc donne des précisions sur les analyses des cinq préavis. Les deux commissions Gestion-finance et ad hoc recommandent au Conseil général d'approuver le préavis 1/2024.

La parole est donnée au représentant du bureau d'ingénieurs BBHN qui présente le préavis.

Le Syndic répond aux questions. Il précise que ces projets de réfection ne pourront se concrétiser que si les subventions sont accordées. Les travaux se feront simultanément et dureront jusqu'à la fin de l'année.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote

Le préavis 1/2024 est accepté à l'unanimité.

Préavis 02/2024

Demande d'un crédit de CHF 435'00.- pour la construction d'arrêts de bus et aménagements routiers

Les rapports des commissions Gestion-finance et ad hoc recommandent au Conseil général d'accepter le préavis 02/2024.

Néanmoins, le rapport de la commission ad hoc préconise la mise en place d'un couvert à vélo, l'installation d'une borne de recharge pour les voitures électriques et une compensation pour l'abattage des deux arbres.

Le représentant du Bureau d'ingénieurs Chevalier SA présente le préavis. Quelques conseillers demandent des précisions.

Renée Marendaz répond que les places de parc ajoutées sont sur le domaine privé et non pas sur le domaine public. En réponse à la proposition de la commission ad hoc, elle signale que la commune a financé deux bornes de recharge pour les voitures électriques. Elles sont installées sur le parking de la salle villageoise. L'analyse de leur utilisation et de leur rendement doit encore être étudiée. Un couvert à vélo peut être prévu, quant aux deux arbres, il est aisé d'en planter deux en compensation. Par contre, au vu de l'emplacement des arrêts, il n'y a pas assez de largeur pour installer des couverts sur les arrêts de bus. Elle signale encore que la municipalité profite des travaux de la place de la voirie pour mettre en place une fixation pour l'arbre de Noël.

Mme Voltz demande s'il est possible de prévoir une place de parc pour des personnes à mobilité réduite. La municipalité répond qu'elle prend note et approuve cette proposition.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote

Le préavis 2/2024 est accepté à l'unanimité.

Préavis 03/2024

Demande d'un crédit de CHF 1'350'000.- pour l'entretien de la route des Esserts.

Les rapports de la commission gestion-finances et de la commission ad hoc recommandent au Conseil général d'approuver le préavis 3/2024.

Le syndic informe que la commune se trouve dans l'optimisation des dépenses thématiques. Il faut profiter de cette occasion pour améliorer la route des Esserts. La route existe, il n'y a pas la possibilité de l'élargir. La municipalité a repensé l'entier de la route, des trottoirs franchissables sont prévus pour en améliorer le flux. La demande de crédit est conséquente, vu que la municipalité profite des travaux pour installer un éclairage LED.

Il n'est pas prévu de changer les canalisations lesquelles sont en bon état. De plus, ces travaux ne bénéficieraient pas du pot commun des dépenses thématiques.

Le représentant du bureau d'ingénieurs Chevalley donne des précisions sur le préavis : les banquettes seront renforcées et carrossables. La chaussée sera élargie par endroit. Les travaux n'empiètent pas sur le domaine privé. Jean Resheck propose de mettre la route à 30 km/h.

Suite à la remarque concernant les récalcitrants à entretenir les haies qui débordent sur le domaine public. Le syndic répond que chaque année un courrier leur est envoyé pour que les haies soient taillées.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote

Le préavis 3/2024 est accepté à une large majorité, avec 7 abstentions et 2 avis contraires.

Préavis 04/2024

Demande d'un crédit de CHF 250'000.- pour la réfection du tronçon de la RC 251A situé en traversée de village.

Les rapports de la commission gestion-finances et de la commission ad hoc recommandent au Conseil général d'approuver le préavis 4/2024.

Le Syndic prend la parole. Le phono-absorbant a été posé en 2012. Il a une validité de 10-14 ans. Il n'y a pas urgence à le changer mais il faut profiter de l'opportunité des dépenses thématiques. Deux ilots seront installés, le gendarme couché sera éliminé. Les travaux sont prévus sur un week-end de beau temps.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote

Le préavis 4/2024 est accepté à une large majorité avec 3 abstentions.

Préavis 05/2024

Modification du règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de construction.

Le rapport de la commission ad hoc recommande au conseil général d'approuver le préavis 5/2024

M. Flandin prend la parole. L'ancien règlement a été voté en 2012. Les coûts ont augmenté depuis. La municipalité a décidé de les mettre à niveau. Elle s'est basée sur les tarifs des communes voisines.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote

Le préavis 5/2024 est accepté à une large majorité et une abstention

Propositions et divers

M. Chevalley demande quand est-ce que le règlement de la police de construction va être revu. Il souhaite également qu'une procédure soit accessible aux citoyens, le dicastère est compliqué. Le Syndic répond que le

règlement est en cours de révision. Vincent Flandin avise qu'une nouvelle fiche schématique, avec les types de travaux et les marches à suivre, a été mise en ligne tout dernièrement.

Concernant le litige de M. Matos, la CDAP a rendu deux jugements en faveur de la commune. Une procédure de recours a été déposée.

M. Girard a constaté qu'une plaquette "Circulation interdite, exceptées les exploitations agricoles » manquait sur le chemin qui relie Mex à Vufflens-la-ville. Renée Marendaz prend note et va faire le nécessaire.

Une question est posée concernant la réfection de la place de jeux des Esserts. Simon von Oppenheim informe que des jeux ont été changés durant la dernière législature. Le Syndic prend note de cette remarque. La municipalité regardera au cas par cas.

Il est 22h48, le Président clôt la séance.

Le Président

Philippe Cloux



La secrétaire

Brigitte Beuchat